AIEST Bulletin

NUMÉRO 685
TROISIÈME TRIMESTRE 2024

LETTRE DU PRÉSIDENT

@matthewloeb

MATTHEW D. LOEB

Le temps d'agir

Le moment est venu de jouer un rôle pour déterminer l'avenir de l'Amérique. Chaque citoyen américain doit prendre conscience qu'agir, ou ne pas agir, aura un effet direct sur notre avenir. Cela vaut non seulement pour l'élection présidentielle, mais aussi pour l'avenir du Congrès, avec une marge de manœuvre très serrée pour garder le contrôle du Sénat et reprendre la Chambre des représentants. De graves conséquences nous attendent si nous ne nous montrons pas à la hauteur cette fois-ci.

Les menaces visant à couper les vivres et à démanteler le Bureau national des relations de travail, l'agence qui supervise la certification des élections lorsque les travailleurs expriment leur choix collectif et démocratique de se syndiquer, constituent une attaque directe contre les droits des travailleurs. En fin de compte, cela réduira le taux de syndicalisation et sapera les finances et l'influence politique des syndicats. Tel est leur objectif.

C'est le président qui nomme le secrétaire du département du travail, qui est chargé de superviser, au niveau fédéral, une série d'enjeux importants liés aux travailleurs. Il s'agit notamment d'appliquer les lois sur les salaires et les heures de travail et les réglementations en matière de santé et de sécurité. Un candidat nommé par M. Trump serait naturellement favorable à un assouplissement de l'application des lois contre les infractions, car celles-ci sont coûteuses pour les entreprises. Bon nombre de ces entreprises sont les employeurs avec lesquels les syndicats américains négocient. C'est aussi simple que cela.

Rendre plus difficiles la croissance et la prospérité des syndicats en entravant la syndicalisation est un plan de match à long terme qui profite aux entreprises plutôt qu'aux travailleurs. Ces entreprises financent les campagnes des politiciens qui s'opposent aux droits des travailleurs. En fait, les législateurs sont redevables aux géants de l'industrie qui leur ont permis d'obtenir leur poste. Bien qu'il soit regrettable que la politique fonctionne ainsi aux États-Unis, c'est une réalité. Le moyen de contrebalancer le pouvoir que les entreprises accumulent par le biais de la politique est de riposter en faisant des dons, en faisant du bénévolat, en soutenant et en votant pour des candidats qui nous soutiennent. Cela signifie qu'il faut agir.

Le plus inquiétant est peut-être le risque que des alliés et des partisans de Trump fassent l'objet de nominations irresponsables dans les tribunaux, qu'il s'agisse de juges fédéraux ou de juges de la Cour suprême. La nomination à vie d'anti-progressistes chargés de défaire les protections pour lesquelles nous nous sommes tant battus au sein du mouvement des travailleurs. Nous avons déjà vu l'impact dévastateur des politiques de Trump qui s'immiscent dans le caractère sacré de la loi et créent des précédents durables.

Ce ne sont là que quelques-unes des graves conséquences qu'entraînera la complaisance politique. Joe Biden a fait ce qu'il fallait pour l'Amérique. Il s'est retiré après une brillante carrière en tant que champion historique du travail et des travailleurs, pour laisser la place à une nouvelle dirigeante compétente, forte et déterminée en la personne de Kamala Harris. Elle se bat pour les travailleurs, pour les syndicats, pour l'équité et la justice, et elle l'a toujours fait. Elle a de l'expérience, pas seulement de la rhétorique. Elle a un plan qui met l'accent sur les travailleurs. Elle défend inlassablement les mêmes valeurs que nous. Donner aux gens une chance équitable d'avoir un avenir plus sûr. Une véritable chance de prospérer grâce à un travail acharné. Pouvoir emmener un enfant malade chez le médecin, s'occuper de ses parents âgés et prendre sa retraite dans la dignité. Chaque travailleur mérite cela et elle s'est engagée à nous permettre d'y parvenir. Mais il y a du travail à faire.

Nous devons faire en sorte que nos membres et leurs familles s'inscrivent, qu'ils envoient des bulletins de vote par courrier et qu'ils se rendent aux urnes. Nous devons identifier les courses importantes, en amont et en aval, afin d'obtenir de nouvelles et meilleures lois en soutenant les bons candidats. Nous devons également apporter notre aide, dans la mesure du possible, dans les États où les élections sont les plus importantes et où la victoire est cruciale. Utilisez les ressources disponibles auprès de notre département politique et législatif pour savoir comment apporter votre aide en accédant à: iatse.co/politicallegislative.

S'il vous plaît, faites votre part. Nous avons toujours atteint nos objectifs grâce à notre solidarité et à notre action collective. Cette élection n'est pas différente, mais elle est tout aussi importante que n'importe laquelle de nos initiatives. La politique, comme la négociation, est un environnement où nous pouvons exercer notre influence dans l'intérêt de nos membres. Si nous ne nous engageons pas, nous perdons une occasion de le faire.

C'est un privilège de s'engager dans le processus démocratique et de faire ce qui est bon pour notre syndicat, le mouvement syndical, les travailleurs en général et la nation dans son ensemble. Soyons tous présents et faisons élire Kamala Harris et Tim Walz.

Soyez prudents et portez-vous bien. Dans la solidarité. ■

▶ WWW.IATSE.NET

Sources mixtes
FSC

BULLETIN DE LIAISON DES SECTIONS LOCALES **MONTRÉAL** / 56 / 262 / AQTIS-514 / 863 **QUÉBEC** / 523 **PROVINCES MARITIMES** / 849
Éditeur : Robert Charbonneau / Infographiste : Chantal Gaudreault / NUMÉRIX IMPRIMEUR, Québec, 2024.

MESSAGE DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER GÉNÉRAL

JAMES B. WOOD

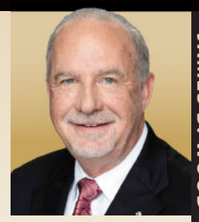

Pourquoi me soucier d'aller voter ?

C'est malheureusement la réponse que l'on obtient lorsqu'on demande aux gens s'ils ont l'intention de voter lors d'une élection et le pourcentage de citoyens américains et canadiens ayant le droit de vote qui répondent de cette manière est presque identique.

Selon les études ou les statistiques que vous pouvez lire, le pourcentage de citoyens de l'un ou l'autre pays qui votent aux élections nationales se situe aux alentours de soixante pour cent. Le taux de participation aux élections des États et des provinces est encore plus faible et celui des élections locales est encore plus bas. Selon le Pew Research Center, soixante-six pour cent des électeurs éligibles ont participé à l'élection présidentielle américaine de 2020 et, étonnamment, ce pourcentage relativement faible est le plus élevé depuis 1900 !

Je comprends que le système est loin d'être parfait et que l'électorat éprouve une frustration légitime. Ceux que nous élisons manquent souvent à leurs promesses et semblent ne pas représenter les opinions de leurs électeurs. Il est facile de devenir désillusionnés. Toutefois, la seule chose qui est certaine, c'est que les hommes politiques veulent conserver leur emploi. Ils savent qu'au bout d'un certain temps, ils doivent « consulter » l'électorat en espérant survivre à une « évaluation de leur travail », autrement dit à une élection. Une plus grande participation des électeurs équivaut à des politiciens plus responsables.

Les projecteurs sont désormais braqués sur les prochaines élections américaines, alors que dans un an ou moins, les Canadiens auront l'occasion de participer à leurs élections fédérales. Aux États-Unis, les différences de politiques et de philosophies entre les deux partis politiques n'ont jamais été aussi tranchées. La capacité du prochain président à nommer et du Sénat à confirmer non seulement les juges de la Cour suprême, mais aussi les juges des cours d'appel et des tribunaux de district, rend les votes que nous exprimons lors des élections présidentielles et sénatoriales particulièrement importants. Ce sont les tribunaux qui, en fin de compte, façonnent l'avenir de notre société, car ils sont censés nous protéger contre les excès des politiciens. Ils peuvent les arrêter ou les favoriser, en fonction des idéaux qu'ils apportent à la magistrature.

Les opinions que vous avez sur les différents candidats et les questions soulevées lors de cette élection sont personnelles, mais une opinion n'a pas beaucoup d'importance tant que vous n'avez pas déposé votre bulletin de vote. Toutefois, avant de le faire, veuillez vous renseigner sur les positions de ces politiciens sur les questions relatives au travail ; à savoir s'ils ont soutenu ou combattu des lois qui affectent les travailleurs. Pensez également comment les politiques des politiciens que vous soutenez orienteront notre société. Non seulement à court terme, mais aussi dans les années à venir, lorsque vous serez à la retraite et que vos enfants essaieront de fonder une famille.

Lors de cette élection et de toutes celles à venir, je vous encourage à faire une différence positive en vous assurant que vous et toutes les personnes de votre foyer ayant le droit de vote sont inscrites et se rendent aux urnes pour voter. Faites entendre votre voix. Vous serez contents de l'avoir fait. ■

AVIS OFFICIEL

Le bureau général de l'AIEST tiendra sa réunion régulière du milieu de l'hiver au New Orleans Marriott, 555 Canal Street, Nouvelle Orléans, Louisiane 70130 , à partir de 9 h le lundi 27 janvier jusqu'au vendredi, 31 janvier 2025. Tous les sujets soumis à l'attention du conseil doivent être acheminés au Bureau général au plus tard quinze (15) jours avant les réunions. ■ Les représentants des sections locales qui désirent assister à ces réunions doivent faire leurs réservations au New Orleans Marriott, en composant le 1 800-228-9290. Le tarif de chambre d'invités pour l'AIEST est de 240 $US plus les taxes applicables pour les chambres en occupation simple ou double. Pour obtenir ce tarif privilégié vous devez identifier votre affiliation à l'AIEST. ■ La date limite pour réserver est fixée au 3 janvier 2025. ■

AFFAIRES CANADIENNES

Le vice-président international et directeur des affaires canadiennes John M. Lewis, le vice-président international Damian Petti, les représentants internationaux Jason Vergnano, Krista Hurdon, Jeremy Salter, Monty Montgomerie, Cindy Jennings, Jiaming (Ming) Li, William Gladman, Isabelle Lecompte et Nancy Hum-Balbosa, la déléguée au Congrès du travail du Canada Siobhan Vipond, la responsable des opérations du bureau canadien de l'AIEST Nate Richmond et les conseillers juridiques canadiens Ernie Schirru et David Ragni, ont présenté au Bureau général de direction un rapport sur les affaires canadiennes (non couvertes ailleurs dans des rapports séparés) depuis les réunions du Bureau général de direction du milieu de l'hiver, à Nashville (Tennessee) en janvier 2024.

SYNDICALISATION

L'AIEST au Canada continue de rechercher intensément et avec succès des opportunités de syndicalisation à petite et grande échelle à travers le Canada et continue de se profiler en tant que principal représentant et défenseur des travailleurs du cinéma, des spectacles en direct et des foires commerciales auprès de tous les niveaux de gouvernement. Depuis les dernières réunions du Bureau général de direction, le Département a participé à quarante neuf campagnes de syndicalisation en assumant les premiers contacts avec des employés intéressés ou suite à des démarches pour répertorier et cibler des entreprises. Dans chaque cas, pour chaque employeur ciblé, le Département a mis en place un comité de syndicalisation interne, il a rassemblé les preuves d'adhésion et il a déposé des demandes d'accréditation. Voici la répartition des campagnes de syndicalisation selon les types d'employeurs : effets visuels et animation (20), cinéma et télévision (5), personnel d'accueil (11) et techniciens de scène (13). Depuis le dernier rapport, le Département a mené à bien douze campagnes qui ont eu un impact pour plus de 1 500 employés. Les sections locales 63, 401, 669, 891, 938, B173 et B778 ont été impliquées dans ces négociations.

Il convient de souligner les efforts de la représentante Jennings qui a travaillé avec la section locale 63 (scène – Manitoba) pour obtenir les droits de négociation pour le personnel d'accueil dans trois lieux de travail au Manitoba ; les efforts de la section locale 891 (techniciens du cinéma – Vancouver) et de la section locale 669 (directeurs de la photographie – Ouest du Canada) pour obtenir des droits de négociation pour les techniciens travaillant chez Fate Production avec l'aide des représentants Salter et Neville et le soutien de la direction de la section locale 891 ; et les efforts de la section locale 938, avec l'aide des représentants Salter, Li et Gladman, pour obtenir les droits de négociation pour plus de sept cents travailleurs de l'animation chez ICON Creative Studios en Colombie-Britannique.

SERVICES AUX MEMBRES

Le département continue de servir de différentes manières les membres de l'AIEST à travers le Canada, principalement en fournissant de l'aide aux sections locales dans leurs négociations de conventions collectives. L'augmentation du coût de la vie, des taux d'intérêt et des dépenses opérationnelles des employeurs, qui caractérisent l'économie canadienne post-COVID, rendent chacune de ces négociations particulièrement difficiles. Récemment, le Département s'est engagé dans des négociations de conventions collectives couvrant certaines des plus grandes unités de négociation à ce jour. Depuis la dernière réunion du Bureau général de direction, le Département a participé à cinquante-six (56) négociations distinctes de conventions collectives.

RETARDS DE CONTRIBUTIONS AU FONDS POUR LA FORMATION (FPF)

Depuis plusieurs années, le représentant international Vergnano est chargé de faire le suivi des contributions versées au FPF par les signataires canadiens. Avec l'aide du personnel du FPF et des sections locales à travers le Canada, le représentant Vergnano continue de vérifier et de prendre les mesures nécessaires à l'encontre des employeurs signataires qui sont en retard dans leurs contributions au FPF, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des procédures légales.

RÉGIME NATIONAL DE SANTÉ DE L'AIEST

Le Département a récemment participé à la négociation du renouvellement du Régime national de santé de l'AIEST. Voici un aperçu des paramètres du régime : Nombre de groupes participants : 26 / Membres couverts : 22 880 / Personnes à charge couvertes : 16 529 / Nombre total de vies couvertes : 39 409 / Total des primes annuelles : 86 553 625 $ / Augmentation globale en pourcentage : 0,83 %.

RÉGIME DE RETRAITE CANADIEN DE L'INDUSTRIE DU DIVERTISSEMENT (RRCID)

Le RRCID continue de croître malgré les récentes grèves de la WAG et de la SAG-ACTRA. Le régime détient actuellement 1,130 milliard de dollars d'actifs, ce qui représente une augmentation de plus de sept pour cent par rapport au premier trimestre de 2024, avec une augmentation des membres de trois dixièmes de pour cent au cours de la même période. Le comité du RRCID a récemment lancé une étude sur la meilleure façon d'inciter les membres et les employeurs à augmenter les cotisations pour maintenir le niveau de vie des membres à la retraite. Le comité du RRCID a également entrepris une étude de faisabilité concernant un possible régime de pension à prestations cibles (RPPC), qui pourrait offrir aux membres des revenus réguliers pour le reste de leur vie.

EFFORTS EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ

La représentante internationale Hum-Balbosa siège au comité d'équité et d'inclusion de la diversité de l'AIEST et a également été chargée de communiquer régulièrement avec nos sections locales à travers le Canada pour partager des informations et des initiatives dans les domaines de l'équité de la diversité, de l'inclusion et de la réconciliation. Au cours de la première moitié de 2024, le vice-président Lewis et la représentante Hum-Balbosa ont assisté à une réunion générale des membres de la section locale 856 au cours de laquelle la section locale a présenté l'aînée indigène Barb Nepinak, qui est maintenant l'aînée en résidence de la section locale. La section locale 856 s'associe à l'aînée Nepinak pour les guider dans la réconciliation avec les peuples autochtones et pour en apprendre davantage sur les peuples autochtones, leur histoire, leur culture, leurs défis et leurs luttes, et sur l'importance de l'espace communautaire autochtone, de nos relations issues des traités et de l'héritage des pensionnats et d'autres formes de colonialisme.

WEBINAIRES EN FRANÇAIS

La représentante internationale Lecompte a collaboré avec le département de l'éducation de l'AIEST pour offrir un certain nombre de webinaires en français aux membres et dirigeants de l'AIEST à travers le Canada. La directrice du département de l'éducation, Patricia White, la représentante internationale Jennifer Halpern et la représentante Lecompte ont récemment collaboré pour offrir le premier webinaire en direct en français sur la procédure parlementaire, dirigé par la formatrice Martine Desjardins, une personnalité publique bien connue au Québec. Ce webinaire a été enregistré et il est disponible sur la plateforme GoToWebinar. Le département espère pouvoir présenter d'autres webinaires en français à l'avenir.

GAINS POLITIQUES

Le Département est particulièrement fier de sa participation au lobbying auprès du gouvernement fédéral, aux côtés d'autres syndicats et guildes, qui ont abouti à l'introduction par le gouvernement fédéral d'un régime national d'assurance-médicaments universel au Canada, qui couvre la contraception et les traitements contre le diabète. La loi C-64, la loi sur l'assurance-médicaments, représente l'amélioration la plus importante du système de santé canadien depuis la création du système de santé publique du Canada il y a plusieurs décennies. Le projet de loi a été adopté en troisième lecture et devrait entrer en vigueur sous peu. Le Département est également fier de ses efforts et de ceux des sections locales de scène de la Colombie-Britannique pour faire pression sur le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique afin d'obtenir une exemption pour l'industrie du spectacle de la réglementation WorkSafeBC (qui interdit aux mineurs de travailler en hauteur), de sorte que les enfants artistes puissent continuer à travailler en hauteur avec des harnais et/ou sur des ascenseurs pendant les spectacles en direct.

Le président Loeb a remercié le vice-président Lewis et le Département canadien pour leur travail acharné et a félicité le Département pour ses succès considérables en matière de syndicalisation. Il a souligné l'adoption de la loi sur l'assurance-médicaments, qui aidera tous les Canadiens et offrira aux travailleurs une plus grande sécurité en ce qui concerne la couverture de leurs médicaments sur ordonnance. Contrairement à l'inflation à deux chiffres de la couverture médicale aux États-Unis, le système de santé canadien ne transfère pas ces coûts aux travailleurs. Le Département fournit une assistance en matière de syndicalisation, de négociation et d'administration des contrats dans l'ensemble du Canada. Ses efforts se reflètent dans les progrès des sections locales et des travailleurs qui bénéficient de l'aide reçue. ■

COMPARUTION DE LA SECTION LOCALE AQTIS 514, PROVINCE DE QUÉBEC

La représentante internationale Isabelle Lecompte, le directeur des relations de travail de la section locale AQTIS 514, Étienne Lafleur, le président de la section locale Bernard Larivière et les vice-présidents de la section locale Dominic Pilon, Jason Goodall et Claude Collins ont comparu devant le Bureau général de direction pour faire le point sur l'état des négociations de la section locale 514 avec l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM) en vue du renouvellement de l'entente à terme entre les parties. L'AQPM est l'équivalent de l'Alliance des producteurs de cinéma et de télévision (AMPTP) pour les productions nationales (films, télévision et nouveaux médias) tournées dans la province de Québec. ■ Après plus de vingt-quatre séances de négociation, la section locale a pu négocier, finaliser et ratifier le renouvellement de l'accord avec l'AQPM pour une durée de quatre ans. Les points saillants de l'accord de renouvellement comprennent des augmentations significatives de la rémunération des employés pendant la durée de l'accord et d'importants changements de dispositions qui amélioreront l'équilibre entre le travail et la vie des membres, renforceront le droit de la section locale à fournir de la main-d'œuvre et amélioreront la capacité de la section locale à limiter la possibilité de sous-traiter avec de travailleurs non-syndiqués. De plus, pour la première fois, les productions des studios indépendants américains dont le budget est inférieur à 35 millions de dollars et qui devaient être couvertes par l'accord de l'AQPM seront désormais couvertes par les accords américains.■ Le président Loeb a félicité la section locale 514 pour son succès dans la négociation et la ratification de son entente à terme avec l'AQPM. ■

AFFAIRES POLITIQUES

Le vice président international et directeur des affaires canadiennes John M. Lewis et la représentante internationale Krista Hurdon ont présenté un rapport au Bureau général de direction sur les affaires politiques et législatives de l'AIEST au Canada depuis les réunions du milieu de l'hiver 2024 à Nashville, (Tennessee).

LOI SUR LA DIFFUSION EN LIGNE - PROJET DE LOI C-11

La loi fédérale sur la diffusion en ligne (projet de loi C-11) envisage d'amender la loi sur la radiodiffusion afin d'inclure les entreprises en ligne dans le but de soutenir la création et l'accès aux films, à la musique, à la télévision et aux programmes de médias numériques canadiens par le biais de la réglementation d'Internet et des services de diffusion en ligne situés à l'étranger. Le projet de loi, qui a été adopté en avril 2023, confère de nouveaux pouvoirs au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), un tribunal administratif qui administre la loi sur la radiodiffusion et fonctionne indépendamment du gouvernement fédéral. Le Département canadien de l'AIEST travaille depuis longtemps sur ce texte

législatif. Outre le fait que l'AIEST a déposé des propositions officielles concernant le projet de loi avec l'aide d'avocats spécialisés dans la réglementation au cours de l'été 2023, le vice-président Lewis et la représentante internationale Isabelle Lecompte ont participé en tant que panélistes aux audiences du CRTC au cours de l'automne 2023. Plus récemment, le département canadien a travaillé en consultation avec les sections locales canadiennes de l'AIEST pour identifier les représentants de l'AIEST et les aider à participer à une série de tables rondes du CRTC tenues à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg, Calgary et Vancouver en février et mars 2024, qui visaient à recueillir le point de vue des Canadiens directement impliqués dans l'industrie du cinéma et de la télévision sur ce que devrait être la définition appropriée du « contenu canadien » dans l'industrie du cinéma et de la télévision au Canada. Afin de renforcer les positions avancées par les membres de l'AIEST au cours de ces tables rondes, le Département canadien a travaillé en consultation avec la lobbyiste de l'AIEST, Isabelle Metcalfe, pour organiser des réunions avec des membres du Parlement dans leurs circonscriptions respectives, auxquelles ont assisté des membres des sections locales et le vice-président Lewis et/ou le vice-président Petti.

Au début du mois de juin 2024, le CRTC a rendu une décision exigeant que les sociétés étrangères de diffusion en continu en ligne ayant des revenus annuels de plus de vingt-cinq millions de dollars au Canada fassent une contribution financière de cinq pour cent de leurs revenus canadiens pour soutenir l'industrie canadienne du film, de la télévision et des médias et faire progresser les objectifs des politiques envisagés dans la Loi sur la radiodiffusion. Deux pour cent seront versés au Fonds des médias du Canada pour des dépenses directes en faveur d'un contenu canadien certifié ; un pour cent et demi seront versés au Fonds indépendant pour les nouvelles ; un demi pour cent seront versés au Bureau de l'écran autochtone ; un demi pour cent seront également affectés au financement de groupes méritant l'équité tels que le Bureau de l'écran des noirs, le Fonds pour l'audiovisuel destiné aux créateurs afrodescendants et racisés et le Fonds pour l'accessibilité à la diffusion ; et un demi pour cent seront versés au Fonds des productions indépendantes certifiées qui soutient les producteurs de langues minoritaires et les producteurs issus de communautés diverses. Bien que l'AIEST soit généralement favorable à cette décision du CRTC, elle fait maintenant l'objet d'une procédure d'appel et de révision judiciaire qui a été lancée par une série de sociétés mondiales de diffusion en ligne.

CRÉDITS D'IMPÔT POUR LES SPECTACLES EN DIRECT

Le Département canadien continue de chercher à introduire un programme de crédits d'impôt lié au travail dans l'industrie du spectacle en direct au Canada, qui serait similaire aux programmes du gouvernement fédéral et de divers gouvernements provinciaux qui existent actuellement dans l'industrie du cinéma et de la télévision. Le soutien de l'AIEST à ce type de programme de crédits d'impôt lié à la main-d'œuvre a été l'un des points de discussion lors des réunions sur le projet de loi C-11 qui ont eu lieu avec les membres du Parlement en février et mars 2024. Les représentantes Hurdon et Lecompte et les vice-présidents Lewis et Petti ont également participé à des réunions en personne, en mars 2024 à Ottawa, avec des hauts fonctionnaires du Bureau du Premier ministre, ainsi que des trois plus grands partis politiques au fédéral et du ministère du Patrimoine canadien dans le but d'obtenir le soutien du gouvernement fédéral pour un programme de crédits d'impôt basé sur la main-d'œuvre pour l'industrie du spectacle en direct. L'AIEST s'est également assuré le soutien de la Coalition des industries créatives – qui comprend l'AIEST, le Canadian Actors' Equity, la Fédération canadienne des musiciens et l'Association des concepteurs du Canada (désormais une section locale de l'AIEST) – afin d'élargir l'appui à cette initiative à l'ensemble de l'industrie des spectacles en direct. Le vice-président Petti, la représentante Hurdon et le président de la section locale ADC659, Ken MacKenzie, ont rejoint leurs collègues de la Coalition des industries créatives pour une journée entière de réunions avec des hauts fonctionnaires du Bureau du Premier ministre, ainsi que des trois principaux partis politiques à Ottawa, du ministère du Patrimoine, du ministère des Finances et du Conseil des arts du Canada. Ces réunions ont été généralement bien accueillies et l'AIEST est optimiste quant à l'aboutissement de cette initiative auprès du gouvernement fédéral dans un avenir très proche. Dans l'intervalle, l'AIEST travaille avec la Coalition des industries créatives et l'Association professionnelle des théâtres canadiens (PACT) pour commander une étude sur la faisabilité d'un programme fédéral de crédits d'impôt pour les spectacles en direct. Cette étude, une fois achevée, contribuera aux efforts visant à garantir l'introduction d'un programme fédéral de crédits d'impôt pour les spectacles en direct dans le budget du gouvernement fédéral de 2025 et/ou à en faire une question clé lors de toute élection fédérale qui pourrait être déclenchée dans un avenir prochain.

LOI MODIFIANT LE CODE DU TRAVAIL CANADIEN PROJET DE LOI C-58

Le recours à des travailleurs de remplacement et/ou à des « briseurs de grève » au cours d'un conflit de travail nuit à l'équité et à la transparence des négociations collectives en faisant pencher la balance du pouvoir encore plus en faveur des employeurs, ce qui peut souvent conduire à des conflits de travail plus longs et plus litigieux. Depuis cinq décennies, les syndicats canadiens, sous la houlette du Congrès du travail du Canada, plaident en faveur d'une législation solide et applicable qui limiterait la capacité des employeurs sous réglementation fédérale à engager des travailleurs de remplacement pendant une grève et/ou un lock-out par ailleurs légaux. Ces efforts ont finalement abouti en novembre 2023 avec l'introduction du projet de loi fédérale C-58. Le projet de loi a ensuite été adopté le 20 juin 2024 et il est entré en vigueur le même jour. La nouvelle loi prévoit de possibles amendes de 100 000 $ par jour pour tout employeur sous réglementation fédérale qui emploie des travailleurs de remplacement lors d'une grève ou d'un lock-out.

Le président Loeb a remercié le vice-président Lewis et la représentante Hurdon pour leur rapport. Il a particulièrement souligné l'adoption du projet de loi C-58, favorable aux travailleurs, qui décourage l'utilisation de travailleurs de remplacement pour affaiblir la position des travailleurs lors de négociations collectives avec leurs employeurs. Une législation comme le projet de loi C-58 met les syndicats et les employeurs sur un pied d'égalité. Le président Loeb a noté que l'implication des syndicats, y compris l'AIEST, dans le processus politique a fait de l'adoption du projet de loi C-58 une réalité. Il a réitéré l'importance pour le département canadien et toutes les sections locales canadiennes de continuer à s'engager dans l'activisme politique dans le cadre de la représentation par l'AIEST de ses membres au Canada. ■

ICON REJOINT L'AIEST: UNE ÉNORME VICTOIRE POUR LES TRAVAILLEURS CANADIENS DE L'ANIMATION

Le mois de juin a été marqué par la plus grande victoire en matière de syndicalisation des travailleurs canadiens de l'animation à ce jour : l'accréditation de plus de sept cents travailleurs des Studios créatifs ICON. Les travailleurs d'ICON rejoindront ainsi les travailleur de Titmouse, WildBrain et Kickstart dans le seul syndicat dédié aux travailleurs de l'animation au Canada, la Guilde de l'animation canadienne - section locale 938. ■ En bref, grâce à la procédure d'accréditation en une seule étape de la Colombie-Britannique, les travailleurs d'ICON ont remporté leur victoire sans avoir besoin de voter, puisque plus de 55 % d'entre eux ont signé une carte d'adhésion au syndicat. L'unité de négociation se prépare maintenant à négocier sa première convention collective avec son employeur. ■

BUREAU GÉNÉRAL

MATTHEW D. LOEB
Président international

JAMES B. WOOD
Secrétaire trésorier général
207 West 25th Street, 4th Floor
New York NY 10001
Tél. 212 730-1770
Fax 212 730-7809

Bureau canadien
JOHN M. LEWIS
4e Vice-Président international
Directeur des affaires canadiennes
22 St-Joseph Street
Toronto ONT M4Y 1J9
Tél. 416 362-3569
Fax 416 362-3483

Secrétaire du 11e district
ZOE DEMPSTER
55 Elizabeth Ave
St. John's
Terre-Neuve-et-Labrador
Canada
A1A 1W9
iadistrict11@gmail.com

COMMENT REJOINDRE LES SECTIONS LOCALES

56 > Montréal
ISABELLE GARCEAU
Secrétaire archiviste
1, rue de Castelnau Est, local 104
Montréal QC H2R 1P1
Tél. 514 844-7233
Fax 514 844-5846
archiviste@iatse56.com

262 > Montréal
AUDREY PRÉVOST-LABRE
Secrétaire archiviste
1945 Mullins, bureau 160
Montréal QC H3K 1N9
Tél. 514 937-6855
Fax 514 937-8252
s.ross@iatselocal262.com

AQTIS-514 > Montréal
CARL LESSARD
1001 BD de Maisonneuve E.
Bureau 900 Montréal H2L 4P9
Tél. 514 844-2113
Fax 514 608-1667
carl_lessard@videotron.ca

863 > Montréal
MÉLANIE FERRERO
4251 rue Fabre
Montréal QC H2J 3T5
Tél. 514 641-2903
iatse863@gmail.com

523 > Québec
ALAIN ROY
8500, boul. Henri-Bourassa
bureau 212
Québec QC G1G 5X1
Tél/Fax 418 847-6335
secretaire@iatse523.com

849 > Provinces maritimes
OLIVIA KING
617 Windmill Road, 2nd Floor
Darthmouth NS B3B 1B6
Tél. 902 425-2739

CHERYL BATULIS
Administratrice
Régime de retraite canadien
de l'industrie du divertissement
22 St. Joseph Street
Toronto ONT M4Y 1J9
cheryl@/ceirp.ca

Pour rejoindre l'éditeur
ROBERT CHARBONNEAU
bobcharbonneau@videotron.ca

BULLETIN AIEST (IATSE)
CP 34123, Québec QC
Canada G1G 5X0